



## COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17  
psem@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 9 octobre 2017

**Présidente** : Martine GRANOTTIER    **Vice-Président** : Arsène MEYER    **Responsable suivi** : HERVE BAUDOUX  
(Représentant des clubs)    **Membres du CD** : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET –  
Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN    **Représentant des commissions** : Sylvain RICHARD -  
Thierry PESTRITTO - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD - Michel GREGOIS

### ➡ RAPPEL

**NOUS RAPPELONS A TOUS LES CLUBS QUE LA FEUILLE DE ROUTE DOIT ETRE AFFICHEE, QU'ELLE DOIT ETRE APPLIQUEE ET EST NON NEGOCIABLE.**  
**DE PLUS, A LA FIN DU MATCH L'EQUIPE LOCALE DOIT RESTER DANS LE ROND CENTRAL ET LAISSER L'EQUIPE DES VISITEURS REGAGNER LEUR VESTIAIRE.**

### ➡ DISPOSITIF ETOILES

**Rappel** : Pour les clubs qui n'ont pas récupéré le questionnaire du dispositif étoiles, vous pouvez le télécharger ainsi que la notice explicative sur le site du District de Lyon et du Rhône. Il est à retourner pour le **31 octobre 2017** au plus tard. La commission PSEM reste à votre entière disposition.

### ➡ RETOUR QUESTIONNAIRE DISPOSITIF ETOILES

ENTENTE ODENAS CHARENTAY ST LAGER

### ➡ RAPPORT DELEGUES SURPRISES

- Rencontre D1 féminines CS LA VERPILLIERE / MUROISE FOOT : le club de CS LA VERPILLIERE doivent faire respecter la feuille de route à savoir : tous les spectateurs doivent être derrière la main courante, et le protocole de fin de match doit être fait. il est rappelé au club de Muroise que les remplaçantes doivent porter des chasubles.
- Rencontre Séniors D3 USM PIERRE BENITE / ENT FRONTONAS : la commission PSEM félicite le club de Pierre Benite et le club de Frontonas pour le bon respect de la feuille de route. Attention cependant, le délégué de terrain de Pierre Benite ne doit pas fumer sur le terrain durant la rencontre.
- Rencontre Séniors D4 FC GERLAND / LATINO AFC : malgré la formation « responsable sécurité » la feuille de route n'est toujours pas respectée par le FC GERLAND : présence d'un seul délégué, bancs non sécurisés, protocole de fin de match pas fait. Dernier avertissement avant sanction.
- Rencontre Séniors D3 CHAPONOST / SAVIGNY FC : malgré la réunion sécurité, la feuille de route n'est toujours pas respectée : bancs de touche non sécurisés, 1 seul délégué. Dernier avertissement avant sanction.

### ➡ REUNION SECURITE

Suite à absence à la réunion sécurité de rattrapage du 3 octobre, les clubs suivants sont amendés de 20 €. Le dossier complet sera présenté au Comité Directeur pour sanction supplémentaire.

527247 AS ST JULIENOIS	553949 CS LYON 8	553724 HAUTE BREVENNE
528353 O DE VAULX EN VELIN	504648 FS TERNAND	581484 LATINO AFC
519642 US POULE ECHARM.	552531 USF TARARE	552556 MDA
590385 BRON TERRAILLON	512107 ELS CHAPONOST	504252 CHASSE/RHONE
525631 MIONS	550077 RIVE DROITE	580634 US BERGES RHONE
553777 US VILLETTE D'ANTHO	528944 AS SORNINS REUNIS	548245 OS BEAUJOLAIS
548782 POUILLY POMMIERS	528368 AS PORTUGAIS VAULX	516402 LYON CROIX ROUSSE
525630 FC ANTILLAIS VILLEURB.	549983 AS ST JEAN VILLEURB.	552969 CS ANATOLIA



## **RETOUR ATTESTATIONS FORMATION FEUILLE DE ROUTE**

- CO ST FONTS
- SAVIGNY
- AS BRIGNAIS
- AS CONFLUENCE
- FC TARARE
- FC MENIVAL
- BEAUJOLAIS FOOTBALL

## **COURRIERS CLUBS**

- Coteaux du Lyonnais Mr Bouchy : je vous confirme que pour les rencontres à domicile il est obligatoire que 2 délégués de terrain soient présents lors des rencontres seniors et ils doivent être inscrits sur la feuille de match ou FMI. Pour vos rencontres à l'extérieur, vous n'avez pas à fournir de délégué de terrain. C'est uniquement l'équipe qui reçoit. La commission PSEM décide d'annuler les amendes et compte à l'avenir que 2 délégués soient bien nommés lors des rencontres à domicile.
- FC VILLEFRANCHE Mr PIERRE : lu et noté.

## **RAPPORT / COURRIER ARBITRES**

- Mr BEN CHIHI arbitre de la rencontre Millery Vourles / As Villefontaine D2 Seniors : lu et noté.
- Mr CAMPANALES Bruno arbitre de la rencontre FUTSAL CHASSIEU/USGA VIENNE : la feuille de route n'est pas respectée : personne à l'arrivée de l'arbitre, 1 seul délégué, absence d'affichage de la feuille de route, pas de protection des bancs, arbitre non raccompagné, pas de protocole de fin de match. Nous demandons au club de CHASSIEU de mettre en application la feuille de route. Toutes les consignes ont été communiquées lors de la réunion sécurité du 5 septembre. La commission PSEM reste à votre disposition pour vous apporter toute aide nécessaire à son application. Une copie du rapport est remise à la commission FUSTAL et à la commission de délégation.

## **CONVOCATION**

La commission PSEM convoque pour le lundi 16 octobre à 18h30 Mr BAROCCA Président de Chasse sur Rhône ainsi que son responsable sécurité. Présence obligatoire.

## **COURRIER DIVERS**

Mr SODKI concernant la catégorie U8 AS ST PRIEST. La commission PSEM a pris en compte votre courrier. Il est transmis au groupement Vallée du Rhône pour enquête.